NOVEMBRE 2024 VOL. 169



INFO-PORTAGE

Journal municipal



source photo: Nathan Ethier Myette

Chères Portageoises, chers Portageois,

L'automne est de retour, avec ses couleurs vibrantes et son air frais qui nous invitent à sortir et à profiter de la nature. C'est aussi une saison de belles nouveautés pour notre municipalité.

Après plusieurs mois de travail, nous avons le plaisir de vous inviter à l'inauguration officielle de notre nouvelle bibliothèque, la Bibliothèque de la Marée-de-Livres, le 9 novembre de 10h à midi. Ce sera l'occasion de découvrir ce lieu moderne, chaleureux, conçu pour répondre aux besoins de notre communauté. Venez nombreux pour célébrer cette étape importante ensemble!

Pendant l'automne, je vous encourage à prendre un moment pour vous promener dans nos sentiers, à marcher le long de la route du Fleuve, ou simplement à profiter de ce que l'automne a de mieux à offrir. La saison est parfaite pour des moments en famille et entre amis.

Je vous souhaite un automne rempli de découvertes et de beaux moments à l'extérieur!

Stéphane Fraser, conseiller



TÂCHES PRINCIPALES

Sous l'autorité de la direction générale, vous serez responsable :

de superviser et coordonner la réalisation de la programmation des loisirs;

des communications, des réseau sociaux et du site internet de la municipalité; du personnel de la piscine et de la

gestion du camp de jour;

de gérer le budget du service des loisirs; de dynamiser le milieu de vie des citoyens.



HORAIRE DE TRAVAIL DE 37.5 H/SEMAINE SALAIRE COMPÉTITIF À DISCUTER

ON VOUS ATTEND



Envoyez votre CV avant le mardi 22 novembre 2024, à midi

CHRONIQUE DU CCU

CACHEZ CES BACS QUE JE NE SAURAIS VOIR...

Pour aborder un sujet aussi prosaïque, pourquoi ne pas adapter les vers de Molière et déclamer d'entrée de jeu :

Cachez ces bacs que je ne saurais voir Par de pareils objets les yeux sont blessés Et cela fait venir de déplorables pensées.

Ce mobilier urbain est absolument nécessaire pour préserver notre environnement, mais son esthétique laisse à désirer. Plusieurs concitoyens sont sensibles à la question et nous partageons avec vous les solutions que certains d'entre eux ont retenues.

Les localiser au meilleur endroit

Il faut bien sûr ranger nos bacs sur une surface plane et stable, quitte à les déposer sur des pavés, et à un endroit où ils seront faciles à déplacer la veille au soir ou tôt le matin de la cueillette, peu importe la saison. Le sujet serait vite clos si nous ne devions les dérober à la vue. Pour certains propriétaires, la solution est facile. Ils les rangent dans leur garage, à l'arrière de leur maison ou sous une galerie. Ni vu, ni connu. Mais pour plusieurs, c'est la quadrature du cercle, tant il peut être difficile de trouver l'emplacement pour que les bacs soient à la fois accessibles et loin des regards. La configuration, la topographie et la superficie du terrain ont une incidence directe sur les possibilités de bien les intégrer à notre environnement paysager.

Les dissimuler

Heureusement, il existe des solutions pour répondre à nos besoins et aux exigences règlementaires de la municipalité, peu importe où l'on réside à Notre-Dame-du-Portage. En voici trois...

• Un écran végétal

Les végétaux offrent d'intéressantes possibilités pour camoufler nos bacs, en autant que ceux-ci soient les plus opaques possible. Des arbustes à feuillage persistant sont préférables à des arbustes à feuillage caduque. Peu importe notre préférence, il faut que la hauteur soit suffisante pour dissimuler l'entièreté du bac bleu cyan (+/- 45"), le plus haut et le plus visible des trois. Si nos arbustes n'atteignent pas encore la hauteur requise, vaut mieux placer le bac à recyclage à l'endroit le moins visible de la rue.



À cette adresse, les bacs ne sont pas au vu et au su de tous mais bien camouflés sous la galerie et derrière un buisson d'arbustes.



Profiter de la présence d'un thuya sur le côté de son chalet est un choix naturel et peu coûteux.

CHRONIQUE DU CCU

• Des brise-vues à double usage (écran, clôture, treillis)

Une autre solution s'offre à nous : détourner les brise-vues de leur usage premier, la préservation notre intimité. Pourquoi ne pas cacher nos bacs derrière un écran, une clôture ou un treillis décoratif?

Le treillis décoratif est un bon exemple de ce qui est possible de faire. Si le croisement des lattes est suffisamment serré, si des plantes grimpantes, comme le pois de senteur, la clématite, le chèvrefeuille, s'y greffent, celui-ci deviendra le paravent idéal. De surcroit, les fleurs de la clématite attireront les regards, les pois de senteur embaumeront l'air et les fleurs du chèvrefeuille nourriront les colibris.

Nous pouvons aussi greffer un enclos à une clôture en bois en autant que les barrotins soient semblables, suffisamment hauts et larges et appropriés à l'architecture de l'ensemble.

• Un cache bac

Si nous préférons le cache bac, différentes options s'offrent à nous. Celui-ci peut avoir deux, trois, ou quatre côtés, un couvercle à charnière, un toit en pente ou non, être adossé ou fixé à une clôture, un garde-corps ou pas, être un produit maison ou usiné, en bois ou dans d'autres matériaux et à des prix variables.

Pour choisir, nous devons considérer certains critères. Si le dessus des bacs est visible de la rue ou du trottoir, mieux vaut choisir un cache bac avec couvercle à charnière. S'il n'a pas de charnière, il faudra augmenter la hauteur du bac ou en incliner suffisamment le dessus pour pouvoir y jeter ses déchets sans mal.

Si le cache bac est adossé et fixé à une clôture, un garde-corps ou à un bâtiment, deux ou trois côtés pourront suffire et dans tous les cas de figure, rien ne nous empêche d'y ajouter de la végétation.

En tout état de cause, le nombre nécessaire de côtés est directement lié à la visibilité du cache bac et à sa localisation sur la propriété.

Quel que soit notre choix de cache bac, celui-ci devra respecter l'architecture et l'aménagement paysager de notre résidence. En ce sens, nous devrions porter une attention particulière au respect du style, au choix des matériaux et des couleurs. C'est d'ailleurs un critère à respecter pour obtenir l'approbation du Conseil municipal, si nous résidons dans un secteur assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Claire Simard, membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)



Le cache bac à trois côtés et toit en pente : pour diminuer l'impact visuel de son contenu, l'abri est perpendiculaire à une haie et à la route du Fleuve. Le cache bac participe à la création d'un ensemble terrain, facilite le déplacement des bacs jusqu'à la cohérent et harmonieux.



Une solution judicieuse et bien intégrée : un cache bac à quatre côtés, avec couvercle à charnière. Une descente en bois, adaptée à la légère déclivité du route du Fleuve.

INFOS DU VILLAGE

INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

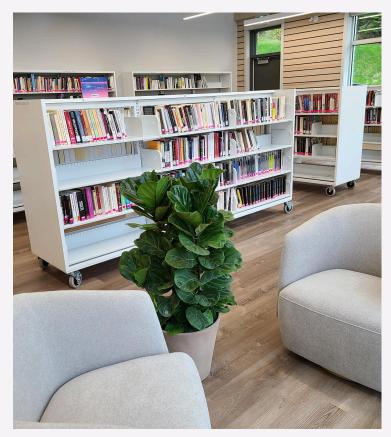
La municipalité de Notre-Dame-du-Portage est fière d'inviter toute la population à l'inauguration de la nouvelle Bibliothèque de la Marée-de-Livres, qui se tiendra le **samedi 9 novembre** prochain de 10 h à midi. Ce nouvel espace, conçu pour répondre aux besoins des Portageois et Portageoises, devient le tout premier véritable lieu culturel dédié à la communauté.

Grâce à la collaboration du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent, nos étagères ont été regarnies pour offrir une sélection littéraire diversifiée et de qualité. La collection jeunesse a été enrichie et actualisée, offrant aux jeunes lecteurs des ouvrages modernes et adaptés à leurs intérêts.

Cet événement représente une étape marquante pour notre municipalité et une belle opportunité pour les citoyens de venir découvrir ce nouveau lieu chaleureux et accueillant, pensé pour favoriser le partage, la lecture et l'apprentissage. Nous espérons vous voir nombreux pour célébrer ensemble ce moment unique.

Nous tenons à remercier la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup pour leur généreuse contribution de 15 000 \$, qui a permis l'achat de la table de travail, des fauteuils de lecture et du meuble de réception (à venir). Grâce à leur soutien, notre bibliothèque est désormais équipée de mobilier de qualité, offrant un environnement accueillant et fonctionnel pour tous les visiteurs.

Rejoignez-nous en famille ou entre amis et soyez parmi les premiers à explorer ce nouvel aménagement qui, nous en sommes certains, deviendra rapidement un lieu de rencontres et d'inspiration pour tous!





INFOS DU VILLAGE

OPÉRATION PANIERS DE NOËL 2024

Le Comité de liturgie fait appel aux citoyens et citoyennes pour des dons en argent afin d'offrir des paniers de Noël, sous forme de cartes-cadeaux d'épicerie, à des familles de Notre-Dame-du-Portage dans le besoin.

Voici les deux façons d'acheminer votre don :

- 1. le déposer dans la boîte aux lettres à la porte de la sacristie, située au 531 Route du Fleuve. SVP inscrire « Paniers de Noël » sur votre enveloppe.
- 2. le déposer à l'église le dimanche lors de la quête, dans les enveloppes identifiées à cet effet dans les bancs, entre le 17 novembre et 15 décembre 2024.

SVP faire un don en argent ou émettre votre chèque à l'ordre de la Fabrique Notre-Dame-du-Portage, en ajoutant la mention « Paniers de Noël » au recto.

Pour les demandes de paniers, SVP composer le 418 580-7635 (Hélène) entre le 1er et le 15 décembre 2024.

Source : Comité de liturgie, Fabrique de Notre-Dame-du-Portage

CONCERT DE NOËL

Patrimoine et Culture du Portage vous invite au concert de Noël donné par le Groupe Gramo'Fun, samedi le 7 décembre à l'église de Notre-Dame-du-Portage à 20h. Pour information et billets 418-862-3995.





INFOS DU VILLAGE

AVIS PUBLIC

Prenez avis que le conseil municipal aura à statuer sur deux demandes de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 2 décembre 2024 à 19 h 30 à la salle Gilles-Moreau, 200 côte de la Mer à Notre-Dame-du-Portage. Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil relativement à celle-ci, ou encore, peut se faire entendre en transmettant préalablement ses commentaires par courriel à l'adresse suivante: directiongenerale@nddp.ca.

La première demande de dérogation mineure vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement (servant d'aire de recul) en façade de la résidence du 141 et 141A route de la Montagne, alors que l'article 11.1.3 du règlement de zonage no 2021-08-421 interdit cette situation. Selon cet article, l'espace de stationnement peut empiéter de 1,5 mètre ou moins dans la partie de cour avant située devant la façade de la résidence, alors que la demande vise un empiètement d'environ 6 mètres.

La seconde demande de dérogation mineure vise à régulariser deux situations liées à l'implantation de la résidence du 339 route du Fleuve, malgré la marge latérale prescrite par le règlement de zonage qui est minimalement de 3 mètres :

- Implantation de la résidence à environ 2,56 mètres de la limite latérale est du terrain;
- Implantation d'une aire abritant le système de traitement de l'eau potable, sous l'abri d'auto, à environ 0,07 mètre de la limite latérale est du terrain.

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 5 novembre 2024.

Marie-Hélène Harvey Directrice générale et greffière-trésorière 418 862-9163 poste 222 directiongenerale@nddp.ca



VOIRIE

FEUILLICYCLAGE

En déchiquetant vos feuilles mortes et en les laissant sur le sol plutôt que de les ramasser à l'automne, vous enrichirez votre sol et aiderez vos plantes à bénéficier des éléments minéraux essentiels pour traverser l'hiver. Si vous souhaitez vous en débarrasser, vous pouvez les déposer au site de dépôt situé au 220, Côte de la Mer, dans les espaces réservés aux matières organiques.

ATTENTION: Les feuilles mortes peuvent être ajoutées à votre compost domestique, mais elles ne doivent pas être déposées dans le bac brun.

PLACEMENT DE VOS BACS

Pour faciliter le déneigement, placez votre bac dans votre entrée de stationnement, et non sur le trottoir.

- Assurez-vous qu'il soit libre d'accès et non enseveli sous la neige.
- Lors d'une tempête avec de fortes accumulations, si possible, attendez la collecte suivante : votre bac restera ainsi en sécurité, et vous éviterez d'avoir à le retrouver dans la neige.





DÉNEIGEMENT ET STATIONNEMENT DE NUIT

Pour assurer le bon déroulement des opérations de déneigement, ne rien installer dans l'emprise de rue (minimum 1 mètre du pavage) et protégez vos arbustes, clôtures, et autres installations. Nous rappelons qu'il est interdit de déposer la neige de votre cour sur les terrains et emprises municipales. Selon l'article 69 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut projeter la neige d'une voie publique sur les terrains privés adjacents (voir C-47.1 - Loi sur les compétences municipales sur le site gouv.qc.ca).

Le stationnement de nuit est interdit du 1er novembre au 15 avril, de 23 h à 6 h, dans toutes les rues et routes de la municipalité.



MUNICIPALITÉ

CALENDRIER - NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2024

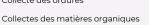
Dimacnhe	Lundi	Mandi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	● ⁴	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

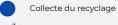
Dimacnhe	Lundi	Mandi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	• ²	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	● ¹⁶	17	18	19	20	21
22	23	24 * * * * *	25	26 *********	27	28
29	● ³⁰	31	1 1 2 2 2 3		***	

🌪 🤔 👻 🐈 🥍 🙎 🖔 🐈 🅍 🔮 Fermeture de la réception, Temps des fêtes



Collecte des ordures





Inauguration de la bibliothèque



Dépôt des demandes au CCU



Conseil municipal



Séance du budget 2025



BIBLIOTHÈQUE Dans le cadre du projet Voyage Littéraire en

francophonie, la bibliothèque de la Marée-de-livres prendra part à ce voyage qui fait la promotion de romans, de bandes dessinées et de littérature jeunesse, provenant de l'ensemble de la planète. Le réseau Biblio s'est associé à l'initiative pour rendre les livres accessibles dans de nombreuses municipalités de la province dont notre municipalité. Une grande variété de livres ont été déposés vendredi le 25 octobre et sont disponibles à la découverte d'auteurs et d'autrices des quatre coins du monde.

La bibliothèque de la Marée-de-livres est située au 560 route de la Montagne, selon les heures d'ouverture suivantes :

13 h à 14 h 30 Mardi

Mercredi 19 h à 20 h

Vendredi 15 h à 17 h

10 h 30 à midi Samedi

INFORMATIONS MUNICIPALES

Bureau municipal - 560 route de la Montagne 418 862-9163

Horaire de la réception

8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30 Lundi

Mardi Fermé

Mercredi 8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30

Jeudi 8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30

Vendredi 8 h 30 à midi

Bureau de poste - 512 route du Fleuve

418 860-2385